

# Comment lutter contre les dérives sectaires

## Actualités

Cri no 45 - Amédée Dubuis

*La lutte antisectes est à nouveau sur le devant de la scène.*

*En cause : les récents propos d'**Emmanuelle Mignon**, directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy, accusée d'avoir voulu minimiser le problème.*

*Qu'a-t-elle dit de si grave ? Écoutons-la : « J'ai rappelé la position constante de Nicolas Sarkozy sur ce sujet.*

*Soit ces mouvements et ces groupes troublent l'ordre public et abusent de la faiblesse psychologique des personnes, et dans ce cas ils doivent être poursuivis et sanctionnés.*

**Soit ils ne troublent pas l'ordre public et respectent les personnes, et ils doivent alors pouvoir exister normalement conformément au principe de la liberté de conscience ».**

Ces propos ont provoqué un tollé.

Pour le député socialiste Julien Dray, « l'ensemble du camp laïque va devoir descendre dans la rue pour exprimer cette nécessité et cet impératif de défendre la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat ».

Selon François Bayrou, « une des plus proches du président de la République évoque officiellement une réhabilitation de la scientologie ».

Le député UMP Alain Gest estime que les propos d'Emmanuelle Mignon reviennent à « ignorer les difficultés et les souffrances rencontrées par de très nombreuses familles confrontées à des déviances sectaires ».

Sans prendre le moins du monde le parti de l'« Église » de scientologie, ni d'aucune secte que ce soit, nous estimons quant à nous que **les propos d'Emmanuelle Mignon relèvent du simple bon sens.**

**Et ceci pour au moins deux raisons.**

**D'abord parce qu'il est à peu près impossible, pour un État laïque, de définir une secte** (voire encadré ci-dessous).

Ensuite parce que la lutte anti-sectes donne lieu à **une utilisation pour le moins abusive des fonds publics.**

[La Miviludes](#) (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) emploie treize personnes, qui font chaque année de nombreux voyages à l'étranger ; son comité de pilotage compte 26 personnes ; elle a organisé 70 sessions de formation pour la seule année 2005.

[L'Unadfi](#) (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu) a bénéficié, en 2005, de subventions ministérielles s'élevant à 368.373 euros.

[Le CCMM](#) (Centre contre les manipulations mentales) , a touché, en 2001, 197.572 euros de subventions ministérielles, auxquelles s'ajoutent 700.000 euros venant du premier ministre.

[La Fecris](#) (Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme), association européenne uniquement financée par la France en 2005, a reçu 50.000 euros de subvention du premier ministre en 2006 (derniers chiffres disponibles).

Tout ça pour quels résultats ?

Plutôt que de dépenser cet argent pour poursuivre – sans succès – des sectes qu'on ne sait pas définir, ne serait-il pas plus sage de s'en tenir au principe défini par Emmanuelle Mignon ?

À savoir poursuivre avec la plus grande sévérité les mouvements qui transgressent la loi et troublent l'ordre public.

Seule manière de ne pas s'enliser dans un débat sans issue, de respecter la liberté de chacun et de ne pas gaspiller l'argent du contribuable.

.....

### Qu'est ce qu'une secte ?

Bonne question. Chacun sa définition. La loi française n'en a pas.

Comment une République comme la nôtre, étrangère à toute transcendance et qui s'en vante, pourrait-elle faire la différence entre secte et religion ?

De fait, certains confondent allègrement les deux. **Jean-Pierre Brard, par exemple. Le député communiste de Seine-Saint-Denis ne perd pas une occasion de faire entendre un son de cloche laïc, anticlérical...**

et totalement sectaire. « Il faut une loi antisectes inspirée de la loi de 1936 contre les ligues factieuses, s'exclamait-il dans 93 Hebdo du 14 août 1997.

Ce nouveau texte préconiserait l'interdiction pure et simple des sectes ».

On pourrait aussi interdire les partis non communistes et fermer les couvents, ce serait plus sûr.

Mais, là encore, qu'est ce qu'une secte ? Catherine Picard, présidente de l'Unadfi, le reconnaît elle-même : « **Nous avons, en accord avec l'ensemble des parlementaires qui travaillent sur le sujet, décidé de dire qu'il ne faut pas définir.**

Parce que la définition du terme secte, qui en France, n'est pas défini juridiquement, permettrait aux mouvements sectaires de sortir du cadre de la définition ».

Et la liste des sectes à laquelle se réfèrent hommes politiques et médias ? « Tous les chercheurs, sans exception, je dis bien tous, quelles que soient leur appartenance partisane ou leurs opinions politiques, tous les spécialistes du religieux sont d'accord depuis trente ans pour dire que **les listings établis par les commissions parlementaires ainsi que les prétendues enquêtes des missions interministérielles sont fantaisistes** »,

écrit dans Le Monde Raphaël Logier, directeur de [l'Observatoire du religieux](http://www.observatoire-religieux.org)

*Cri no 45 - AmÃ©dÃ©e Dubuis*

Adresse l'article original : <http://www.contribuables.org/lecriweb/Comment-lutter-contre-les-derives-802.html>